

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
LE LUNDI 8 AOÛT 2011**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 19 heures 30 à la salle municipale, le lundi 8 août 2011, sous la présidence du maire, monsieur François Lagace.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchar, monsieur Alphée Pelletier et madame Carole Lévesque.

Monsieur Pascal Hudon est absent.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Il est constaté que les avis de convocation aux fins de la présente session ont été donnés à tous et chacun des membres du Conseil de la manière et dans les délais prévus par la Loi.

Il est prévu à l'ordre du jour les points suivants :

1. FINANCEMENT PAR BILLETS DES RÈGLEMENTS 241,254, 287 ET 288
2. LE 105, CHEMIN DE LA CANELLE. (CE POINT EST ANNULÉ)

172-08-2011

**OFFRE PAR LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ANSE DE LA  
POCATIÈRE POUR LE FINANCEMENT PAR BILLETS DES RÈGLEMENTS  
241, 254, 287 ET 288**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE HUDON  
APPUYÉ PAR MONSIEUR ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte l'offre qui lui est faite de la **CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE** pour son emprunt du 15 août 2011 au montant de 1 117 400 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 241, 254, 287 ET 288 au pair<sup>1</sup>, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

148 700 \$	2.57 %	15 août 2012
153 700 \$	2.57 %	15 août 2013
159 100 \$	2.57 %	15 août 2014
164 300 \$	2.57 %	15 août 2015
491 600 \$	2.57 %	15 août 2016

**QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

<sup>1</sup> Au pair signifie de valeur égale, donc pas de frais d'escompte.

<sup>1</sup> Au prix de 98,( ) signifie qu'il y a des frais escompte, donc inscrire le prix de l'institution gagnante.

173-08-2011

**FINANCEMENT PAR BILLETS DES RÈGLEMENTS 241,254,287 ET 288**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souhaite emprunter par billet un montant total de 1 117 400 \$ :

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
RÈGLEMENT 241	181 000 \$
RÈGLEMENT 254	295 700 \$
RÈGLEMENT 287	113 200 \$
RÈGLEMENT 288	527 500 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉMI BÉCHARD  
APPUYÉ PAR MADAME CAROLE LÉVESQUE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'**un emprunt par billets au montant de 1 117 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 241, 254, 287 ET 288 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 15 août 2011;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2012</b>	<b>148 700 \$</b>
<b>2013</b>	<b>153 700 \$</b>
<b>2014</b>	<b>159 100 \$</b>
<b>2015</b>	<b>164 300 \$</b>
<b>2016</b>	<b>170 000 \$</b> (à payer en 2016)
<b>2016</b>	<b>321 600 \$</b> (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 août 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros **241, 254 et 287**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

174-08-2011

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
la levée de l'assemblée à 20h08

\_\_\_\_\_  
François Lagace, maire

\_\_\_\_\_  
Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---